

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024 A 20H00

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Doué-en-Anjou se sont réunis à l'Espace Marcel Hasquin de la commune déléguée de Saint-Georges-sur-Layon, sous la présidence de Monsieur Michel PATTÉE, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames BERNIER Annick (arrivée à 20h30), BOSSARD Sandrine, MORON Nathalie, CHOUTEAU Edwige, SOULARD Marie-Pierre, CHAILLOU Jacqueline, HUET Christine, GUICHOUX Françoise, OLIVIER Valérie, BELOUARD Christine, CAILLAUD Laurence, AUGEREAU Axelle, CHAUDELET Amélie, Messieurs PATTEE Michel, DELPHIN Michel, CONCHON Jacques, DUTERTRE Alexandre, VALLET José, MICHEAUD Anatole, JAMERON Didier, MERLI Patrick, GRELLET Jean-Pierre, LEFORT Alain, BERNERY Michel (départ à 22h00), BERNAUDEAU David, LANGLOIS Emmanuel, BILLY Stéphane, DILE Jean-Paul, CHEPTOU Bruno.

### Etaient excusés :

Mme BERNIER Annick donne pouvoir à M. CONCHON Jacques (jusqu'à son arrivée à 20h30), Mme GAGNEUX Colette donne pouvoir à Mme BELOUARD Christine, Mme DE CARCARADEC Myriam donne pouvoir à M. MERLI Patrick, Mme ROBERT Sylvie donne pouvoir à M. DELPHIN Michel, Mme LAROCHE Sophie donne pouvoir à M. DUTERTRE Alexandre, Mme POMMIER Anne donne pouvoir à Mme OLIVIER Valérie, Mme CHALON Nathalie donne pouvoir à M. VALLET José, M. LIGONNIERE David donne pouvoir à M. PATTEE Michel, M. MOINET Jonathan donne pouvoir à M. LANGLOIS Emmanuel, M. BERNERY Michel donne pouvoir à Mme BOSSARD Sandrine (à son départ à 22h00), M. JAMME Thomas donne pouvoir à Mme CAILLAUD Laurence, M. BILLY Bruno donne pouvoir à M. DILE Jean-Paul, M. MAROLLEAU Fabrice donne pouvoir à M. CHEPTOU Bruno.

### Absents excusés :

M. HERY Jean-Charles.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jacques CONCHON est désigné comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 décembre 2024  
Nombre de membres du conseil municipal : 41  
Quorum de l'assemblée : 21  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 12  
Nombre de votants : 40

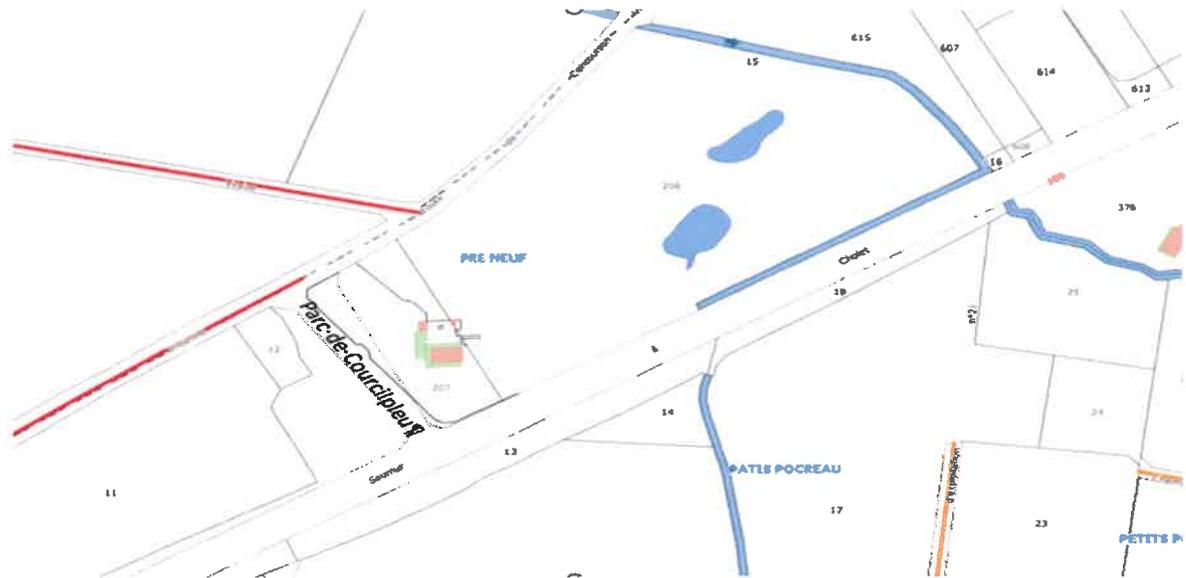
### DENOMINATION D'UNE VOIE – PARC DE COURCILPLEU

**Délibération n°2024.12.146 – Affaire inscrite à l'ordre du jour**

Rapporteur : Monsieur DELPHIN

La voie située entre la RD 960 (Cholet-Saumur) et la voie Communale n° 134 n'est pas nommée. Or, les services des impôts sollicitent la collectivité afin de mettre à jour la base de données cadastrales. Il faut nommer la voie qui borde la parcelle cadastrée en section YH n° 207 (propriété des Chemins de la Rose), qui ne dispose actuellement que d'une numérotation (n° 1) sans référence légale à un nom de voie.





Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune,  
Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,  
Considérant que le propriétaire de l'unique parcelle bâtie disposant d'une numérotation a déjà réalisé ses démarches de domiciliation sur l'adresse du Parc de Courcilpleu, depuis plusieurs années,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **De nommer la voie la RD 960 et la voie communale n° 134, à hauteur de la parcelle cadastrée en section YH n° 207, Parc de Courcilpleu.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Michel PATTÉE

